

17 SEPTEMBRE 2020

Le jeudi 17 septembre 2020 à vingt heures, les membres du Syndicat Intercommunal à la carte du CEDRE, légalement convoqués, se sont réunis au foyer rural, de BETON-BAZOCHEs, sous la présidence de Monsieur Alain BOULLOT.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Philippe FASSELER, Alain BOULLOT, Séverine FRANCO, Patrick LEBAT, Nathalie SNAKKERS, Fabien PERNEL, Loïc EON, Olivier MAZZUCHELLI, Catherine PERRIN, Jonathan NAHOUM, Didier AGNUS, Joël FADIN, Alexandre FLEJO.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Alexandre DE MEULENAERE, Catherine POURRAT, Dominique FABRE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité syndical

Monsieur Patrick LEBAT est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 9 juillet 2020 avait été envoyé à chaque délégué. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

ANNEE 2020/2021

Effectifs maternelle :

*** 95 élèves répartis dans 4 classes : 2 PS/MS - 1 PS/GS et 1 GS

Effectifs primaire BETON :

*** 126 élèves suivant répartition ci-après : 2 classes à CERNEUX : 1 CM1/CM2 et 1 CE 2

4 classes à BETON : 1 CP - 1 CP/CE1 - 1 CE1 - 1 CM1/CM2

Effectifs primaire BANNOST :

*** 52 élèves suivant détail ci-après : 2 classes à BANNOST : 1 CP/CE1 - 1 CE2/CM2

1 classe à VILLEGAGNON : CE2/CM1

Soit un total de 273 élèves pour le R.P.I

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETUDE SURVEILLEE

Monsieur le Président informe les membres présents que nous devons modifier le règlement intérieur de l'étude surveillée, car les jours de fonctionnement sur BETON-BAZOCHEs sont modifiés, à savoir les lundis et jeudis au lieu de lundis jeudis et vendredis, car il n'y a plus que Madame la Directrice qui assure ce service.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les modifications du règlement intérieur tel que présenté.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITES

Monsieur le *Président*, informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de créer plusieurs emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des cantines garderies et de l'école maternelle.

Considérant qu'en raison du très grand nombre d'inscriptions à la cantine et à la garderie, et du surcroît d'activité à l'école maternelle, il y a lieu de créer plusieurs emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De créer quatre emplois non permanents d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de :

- *** 8 heures et 11 heures hebdomadaires pour les cantines/garderie
- *** 6 heures hebdomadaires pour l'école maternelle
- *** 14 heures hebdomadaires pour les cantines/garderies et école maternelle

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES POUR PROTOCOLE SANITAIRE

L'achat de masques, lingettes désinfectantes, solution hydro alcoolique, spray désinfectant, manches alu et bandeaux à usage unique pour le nettoyage des sols s'élève à ce jour à 4.040.18€

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nous avons acheté 3 PC portables (1BETON – 1 BEZALLES – 1 BANNOST), 2 ordinateurs avec écran webcam pour BETON et BEZALLES, 2 ordinateurs pour BANNOST et VILLEGAGNON, ainsi qu'un vidéo projecteur pour BEZALLES et qu'une imprimante pour l'école de CERNEUX ce qui fait un total de 6.137.90€

Nous avons également demandé à Monsieur SAUVAGET d'intervenir pour les problèmes d'infiltration sur la toiture du bâtiment préfabriqué de BETON ce qui nous a coûté 576.00 €

La société CHRIS est intervenue pour réparer l'armoire 2 portes de la cantine de BETON, il a fallu remplacer le compresseur et le ventilateur condenseur, ainsi que le bouchon adoucisseur du lave vaisselle ce qui nous a été facturé pour un montant de 1.483.06 €

Monsieur le Président rappelle que nous devons choisir le prestataire pour effectuer les travaux sur les sols de l'école de VILLEGAGNON parmi les trois devis en notre possession, 1 TOURET et 2 PIERROT PEINTURE ;

Le comité syndical décide de retenir le devis de PIERROT PEINTURE pour un montant de 5.474.87€

Monsieur Patrick LEBAT demande s'il serait possible d'envisager le nettoyage du toit de l'ancien préfabriqué de BEZALLES, des devis doivent être demandés.

La Directrice de l'école maternelle Madame MOULHIAC, souhaiterait que le mur de l'école soit nettoyé au karcher, Madame Catherine PERRIN doit voir avec le Président du SIAC de CHAMPCENEST, afin de savoir si les deux adjoints techniques peuvent effectuer ce nettoyage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 35.